

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 avril 2019

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Denis AUGEZ - Emmanuel DARMEDRU- Pascal KERAUDREN - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Evelyne ROTH - Philippe PACCARD - Michel CARRE - Gilles BERGER - Frédéric MOREL TOURAINE.

Absents excusés : Henri BOUILLOUX - Marylène WILLAUMEZ - Valérie GOUTTE-TOQUET.

Denis Augez est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur les 4 DIA suivantes présentées en séance.

DIA BERGER Parcelle 324 A 1467

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur une parcelle non bâtie située à Rignat «Rue du Bénitier» en zone U et cadastrée :
-324 A 1467 de 87m2

DIA BERGER Parcelle 324 A 855

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur une parcelle bâtie située à Rignat «74 Rue du Bénitier» en zone U et cadastrée :
-324 A 855 de 225m2

DIA BERGER Parcelle 324 A 854

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur une parcelle bâtie située à Rignat «Rue du Bénitier» en zone U et cadastrée :
-324 A 854 de 55m2

DIA MOIROUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur un tènement bâti située à Chiloup « 31 Rue de la Combe du Geai» en zone U et cadastré :
-C 765 de 137 m2
-C 766 de 18 m2
-C 779 de 31m2
-C 639 de 550 m2

**Convention entre l'association ACTEURS et la commune-
Restauration des peintures de la nef de l'église de Rignat**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de l'association ACTEURS de contribuer à la restauration des peintures de la nef de l'église de Rignat.

Le projet comprend la restauration des peintures de la nef de l'église de Rignat pour un montant de 16 188€ ttc.

La Commune étant propriétaire des bâtiments communaux, doit être le maître d'ouvrage des travaux de restauration.

L'Association ACTEURS propose de contribuer à hauteur de 13 490€.

La commune prendra en charge 2698€ représentant la TVA de l'opération et récupéra 2112€ de TVA en 2021.

Une convention doit être établie entre la commune de Bohas-Meyriat-Rignat et l'association ACTEURS pour fixer les modalités de versement de cette participation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (7 voix contre et 5 voix pour) n'autorise pas la signature de cette convention.

Convention entre l'association Entreprendre à Bohas-Meyriat-Rignat et la commune-

Mise en place de panneaux signalétiques

Mr Denis Augez, Mme Véronique Antoine, Mr Emmanuel Darmedru ne prennent pas part à l'examen de ce point, ni au vote qui s'en suit.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de l'association Entreprendre à Bohas-Meyriat-Rignat de contribuer à la mise en place des panneaux de signalétique sur la commune.

Le projet a coûté 6489€ ttc et l'association propose de contribuer à hauteur de 2500€.

Une convention doit être établie entre la commune de Bohas-Meyriat-Rignat et l'association Entreprendre à Bohas-Meyriat-Rignat pour fixer les modalités de versement de cette participation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec l'association Entreprendre à Bohas-Meyriat-Rignat.

Création de l'association pour la section de Rignat

Monsieur le Maire donne connaissance de la création de l'association « Association pour la section de Rignat » et de ses statuts.

Compteur Linky: éléments d'explication du Syndicat d'énergie et de E.Communication de l'Ain

Il est donné à chaque conseiller copie de la note du SIEA donnant des éléments d'explication sur la mise en place du compteur Linky.

Dossier de déclaration-Épandage des boues de la station d'épuration d'Aromas.

La commune a reçu pour information un exemplaire du dossier de déclaration intégrant l'étude préalable de l'épandage de boues de la station d'épuration d'Aromas.

Garants d'affouage sur Bohas-Meyriat-Rignat

Suite à la délibération du 05 mars 2019, désignant un nouveau garant d'affouage à Rignat, Monsieur le Maire propose de mettre à jour la liste des garants d'affouage de la commune et de la fixer par délibération.

Garants d'affouage de Bohas :

- Emmanuel Darmedru
- Gilles Tavernier
- Michel Carré

Garants d'affouage de Meyriat :

- Estelle Vourlat
- Luis Monteiro
- Sylvain Tissot

Garants d'affouage de Rignat :

- Gilles Berger
- Henri Bouilloux
- Pascal Theveneau

Prochain conseil le 07 mai 2019

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**